

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Perry Nicholson

<https://www.cadre21.org/membres/206a4527d0aef23653d09a5e>

Date d'obtention : 2021-01-27 16:17:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode d'intervention Sexto est un très bon schéma pour assister les intervenants en milieu scolaire avec les hausses de sextages chez les adolescents(tes). La méthode fournit aux intervenants une série de questions organisées dans le but de cerner les intentions des individus impliqués dans ces situations de sextages. Elle permet de clarifier les rôles des intervenants en donnant des pistes d'intervention à chaque étape.

Quatre sujets qui sont couverts par la grille d'évaluation. Les premières questions cherchent à découvrir qui sont les personnes impliquées, qui a pris les images, quand et comment les images (photos ou vidéos) ont été prises (caméra, cellulaire). La deuxième série de questions cherche à déterminer la nature des images. Sans regarder les images, nous devons déterminer si les personnes sont vêtues, peu ou pas du tout, est-ce que les seins ou les organes génitaux sont visibles. Nous devons aussi déterminer si les images impliquent des activités sexuelles. La troisième étape est peut-être la plus compliquée, soit de déterminer les intentions des gens impliqués. On demande qui a eu l'idée de prendre les photos? Est-ce que les individus ont été persuadés ou menacés? On demande qui a reçu les images et est-ce que les images ont été partagées ou mises en ligne. Il est très important de déterminer qui a pris la décision de partager les images. Finalement, la dernière série de questions cherche à savoir où sont rendues les images. On demande où les images pourraient se retrouver sur internet. On demande combien de personnes et qui ont reçu les images. L'objectif de la méthode Sexto est de réduire les dommages causés par leur diffusion.

La méthode nous dicte également les choses à ne pas faire. Par exemple, les intervenants ne doivent jamais recevoir ou regarder les images ou vidéos en question même si le sujet veut nous prouver la gravité des images. Il y a aussi des situations où les intervenants ne devraient pas poser des questions ou continuer leur enquête.

Finalement, suivant la méthode Sexto nous assure l'objectivité de nos actions et nous donne une manière structurée de collecter et organiser les informations reliées au sextage dans les écoles secondaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois cas présentés ont chacun leur propre leçon pour les intervenants.

Dans la première situation, on trouve une jeune fille qui a fait une erreur de jugement. On découvre, éventuellement, qu'il n'y a pas eu de malfeasance et l'image délicate n'est pas allée plus loin. C'est ici que j'ai fait ma première erreur. Même quand il n'y a pas eu d'acte criminel, il faut avertir les services policiers pour qu'ils puissent avertir les jeunes personnes impliquées et les éduquer concernant les lois et les conséquences possibles avec le sextage.

L'objectif de ce programme est non seulement d'arrêter le partage et circulation des images sexualisées des enfants, le but est aussi d'enseigner aux adolescents et de les protéger des ramifications possibles. Dans le cas #2, on commence avec une jeune fille qui a partagé une image avec son ami à l'école. Son comportement nous fait penser que l'image est grave. En suivant les étapes on découvre que ce n'est pas un cas de pornographie juvénile. Deux jours après, la jeune fille se présente avec une autre situation. On apprend "qu'elle a été grandement rassurée par la démarche effectuée et a décidé de se confier" à l'intervenant.

Le deuxième cas nous montre comment une procédure professionnelle peut clarifier rapidement une situation compliquée. Aussi, on voit comment les gens sont rassurés par la nature respectueuse du processus et notre respect de la confidentialité.

Le cas #3 nous montre une situation qui malheureusement est très réaliste. Un jeune homme qui a partagé des images de lui-même se fait harceler par une autre personne. Ce cas nous montre clairement une situation criminelle. Pour moi cet exemple m'a souligné deux choses: l'importance de récolter le plus d'information possible et la quantité de dommages qu'un individu malin peut faire. L'intervenant dans ce cas a parlé avec trois témoins. Avec l'information qu'il découvre, il a réalisé que c'était une situation pour les policiers. Il suit la méthode Sexto et il ne pose pas de questions au suspect. Il confisque tout simplement son cellulaire. On voit pourquoi c'est important d'arrêter la propagation des images aussi vite que possible. Dans ce cas, le jeune coupable a fait circuler les images à plusieurs personnes et il a aussi tenté d'extorquer la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape qui me rend le plus inconfortable est le moment que je vais être obligé de transmettre l'information et la jeune personne entre les mains des policiers et/ou ses parents. Dans une situation où la personne a décidé de partager des photos ou vidéos intimes avec un(e) ami(e) volontairement, je pense que les adolescents vont avoir de la difficulté à comprendre pourquoi les policiers doivent être impliqués. Aussi, je pense que la majorité des jeunes ne voudront pas que leurs parents le sachent. Pour les parents, c'est toujours difficile d'accepter que nos enfants aient fait des erreurs graves. Il faut être très diplomatique mais précis avec nos explications. En même temps, il faudrait que les intervenants prennent en considération la relation existante entre l'adolescent et ses parents.

C'est à ce point que notre travail d'équipe sera bénéfique. La tâche de communiquer avec les parents et les policiers peut être complétée par un(e) co-équipier(ère) pendant que l'intervenant initial peut continuer d'offrir un appui à la personne impliquée. Aussi on peut offrir le choix à la personne d'être présent ou non pour la communication. Tout ça sera dans le but de réduire le stress pour la personne impliquée. Ça facilite également le travail des intervenants comme ça nous permet de partager les responsabilités.